



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

ARRÊTE n° 2024 / 151-A

CHASSE AUX OEUFS - PARC ARTHUR CHAUSSY

LE MAIRE,

VU

L'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT

qu'il importe de réglementer l'accès au Parc Arthur Chaussy, rue du Chêne, dans le cadre de l'organisation de la chasse aux oeufs, organisée par l'association Bénévolement Vôtre, le dimanche 31 mars 2024.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'accès au Parc Arthur Chaussy est interdit au public le dimanche 31 mars 2024 de 14h00 à 18h00.
- ARTICLE 2 :** Seul le public participant aux animations de la Chasse aux oeufs est autorisé sur le site aux horaires de la manifestation.
- ARTICLE 3 :** Seul l'accès au Parc Chaussy côté rue du Chêne est ouvert et accessible pour les participants à la manifestation.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire de Police de Sénart, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

26 Mars 2024



Le Maire
Guy GEOFFROY